

Votre séjour en Colombie

Formalités

Formalités COVID-19 (Au 24/02/2021)

Les passagers doivent détenir un résultat de test PCR négatif du Covid-19 testé dans les 96 heures avant de voyager en Colombie.

Les passagers doivent être en possession d'un courriel confirmant qu'ils ont téléchargé et enregistré sur l'application "Check-Mig" à <https://apps.migracioncolombia.gov.co/pre-registro/public/preregistro.jsf> dans les 24 heures précédant le départ vers ou depuis la Colombie.

Les passagers doivent également télécharger la " CoronApp " avant le départ sur <https://coronaviruscolombia.gov.co/Covid19/aislamiento-saludable/coronapp.html>

Les passagers doivent porter un masque facial pendant tout leur voyage, sauf pour les enfants jusqu'à 2 ans.

PASSEPORTS, VISAS ET DOUANES

Les touristes français munis d'un billet aller / retour peuvent obtenir un visa de 90 jours à l'arrivée dans les aéroports.

Ce visa peut éventuellement, après paiement d'une taxe, être renouvelé auprès de la Direction des Étrangers (Dirección de Extranjería).



Informations Supplémentaires

SANTÉ

Les conditions sanitaires sont affectées par la pandémie du coronavirus.

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade ou les consulats généraux de France sur place.

Aucun vaccin ni traitement n'est obligatoire. Il est conseillé d'être à jour dans ses vaccins universels (tétanos, diphtérie, poliomyélite, coqueluche, hépatite B).

Les vaccins traditionnels contre la fièvre jaune, la typhoïde et l'hépatite A sont également recommandés pour un voyage en Amérique du Sud.

Le climat étant chaud et humide, il convient d'observer des règles d'hygiène strictes et de veiller à la bonne conservation des aliments.

La dengue est présente tout au long de l'année, et en particulier pendant la saison humide, de mars à octobre. Il est nécessaire de se protéger contre les piqûres de moustiques.



LANGUE

Espagnol

DÉCALAGE HORAIRE

Il y a 7h de décalage avec la France entre avril et octobre, 6h entre novembre et mars.

Au printemps et en été, quand il est 12h00 en France, il est 05h00 du matin en Colombie (-7h). En hiver, quand il est 12h00 en France, il est 06h00 du matin en Colombie (-6h).

ÉLECTRICITÉ

Vous aurez besoin d'un adaptateur

Prise: Type A / B - Voltage: 110 V - Fréquence: 60 Hz

MONNAIE

Peso Colombien

1 COP = 0,00028 €

1 € = 3 680 COP



SÉCURITÉ

Il convient d'y respecter les mesures de prudence inhérentes à tout séjour dans des zones particulièrement touristiques. La prudence est recommandée en cas d'abord par des inconnus.

Malgré une amélioration des conditions sécuritaires, la criminalité organisée reste puissante et la délinquance de voie publique est significative dans le pays.

Les agressions (vols à l'arraché, agressions à la scopolamine, attaques à main armée...) sont particulièrement nombreuses dans les centres urbains comme Bogota, Cali ou Medellin. Elles sont régulièrement commises dans un contexte où l'ambiance festive n'incite pas à la vigilance. Il est recommandé de ne pas montrer de signe ostentatoire de richesse et de laisser ses objets de valeur dans un lieu sécurisé. En cas d'agression violente, il est conseillé de n'opposer aucune résistance.

En cas de perte de carte bancaire, il est conseillé de faire immédiatement opposition.

Nous vous recommandons :

- de proscrire les signes extérieurs de richesse et voyager « léger »
- de ne pas laisser vos sacs et appareils photos sans surveillance
- d'utiliser les coffres dans les hôtels quand il y en a
- d'emporter avec vous une photocopie de vos documents (passeport, permis de conduire...) et de transmettre à notre agence une copie scannée, ce qui nous permettra de réagir très vite auprès des autorités consulaires de votre pays

Pour toutes urgences : 123

Une permanence consulaire peut intervenir en cas d'urgence :

Ambassade de France en Colombie

Carrera 11, n° 93-12

Tel. : +57 1 638 14 00

Permanence téléphonique : + 57 1 638 15 64